

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTERAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REIPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

VOL. I.

TORONTO, SAMEDI, 6 MARS, 1858.

No. 4

Nous avons été obligé de laisser de côté la continuation de l'histoire des *Jenkins*, jusqu'à ce que nous soyons de niveau avec la Chambre, pour la publication des débats.

Nos lecteurs remarqueront que nos rapports parlementaires, donnés dans toute leur étendue et avec la plus grande impartialité, exigeraient cinq numéros doubles par semaine. Alors seulement nous pourrions publier régulièrement tous les jours, les débats qui auraient eu lieu la veille dans nos deux Chambres.

Mais les frais qu'entraînerait une publication de ce genre sont trop au dessus du prix modique de notre abonnement, pour que nous songions à les faire, dans les conditions présentes. Nous étions trop au fait des dépenses d'une entreprise du genre de la nôtre pour espérer le moindre profit du rude labeur que nous avons commencé et qui va continuer pendant quatre mois. C'est une pensée patriotique, le seul désir de donner au Canada français un volume qui lui manquait et qui lui sera précieux, qui nous a engagé à nous mettre à l'œuvre.

Mais si notre travail considérable doit rester sans la moindre récompense, on comprendra qu'il ne serait pas juste que nous éprouvassions des pertes pécuniaires, et c'est pourtant ce qui arriverait si nous publiions cinq numéros doubles par semaine, selon les nécessités de la session.

Nous devons espérer que les membres de la Chambre, dont nous prenons la peine de publier au long tous les discours, auraient assez de libéralité pour se charger chacun d'une vingtaine d'abonnements, soit pour les passer ensuite aux amis qu'ils ont laissés dans le Bas-Canada, soit pour en faire cadeau aux plus zélés de leurs commettants. Déjà quelques-uns des membres du Parlement ont donné cet exemple à leurs collègues. Que ceux-ci, du moins ceux des comtés français, veuillent en faire autant et nous nous engageons à publier cinq numéros doubles par semaine et à mener à bonne fin, avec nos propres forces, une entreprise qui, si elle était conduite par la Chambre, coûterait au Budget plusieurs milliers de louis.

M. Loranger le dit, mardi dernier, [voir notre No 3] : "Les frais d'impression encourus par la Chambre sont énormes." Eh ! bien, serait-il juste que le peuple payât de plus la satisfaction qu'éprouvent les hommes parlementaires en voyant leurs discours publiés tout au long ?

Nous sommes assuré qu'aucun député honnête ne voudrait grever ainsi le trésor public ; mais s'il se présente un écrivain qui se charge de cette tâche énorme, sans demander une piastre au gouvernement ni à un parti quelconque, il est bien juste, ce nous semble, que les députés sachent reconnaître son dévouement, en lui achetant quelques numéros de son journal.

Il n'y a pas à douter que, si le Parlement était à Québec et si, la presse anglo-canadienne se trouvant sans rapporteur parlementaire, un Anglais avait fondé dans une vieille cité un journal anglais semblable au nôtre, tous les députés anglais auraient considéré comme un devoir, non seulement de prendre plusieurs copies de ce journal, mais de contribuer d'une manière plus directe, au maintien de cette publication. Nous ne demandons nullement cette dernière faveur, mais nous verrons s'il se trouve assez de justice et de libéralité chez les députés français pour écouter notre modeste appel.

Nous avons reçu les lettres d'un très grand nombre de souscripteurs qui nous demandent de leur envoyer les premiers numéros de notre journal. Le tirage du premier numéro, bien

qu'il ait été considérable, est déjà épuisé. Cependant, nous nous engageons à nous en procurer dans quelques jours un certain nombre de copies, dussions-nous les racheter sur la place ; mais nous prions ceux qui désirent s'abonner, de nous le faire avoir au plus tôt, afin que nous sachions combien de copies nous devons tirer.

VI^E PARLEMENT CANADIEN.

1^E SESSION.

{ 4^{ème} Séance, Mardi,
2 Mars, 1858.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

[Suite de la Séance de Mardi.]

M. Dorion.—Les scènes lamentables qui ont eu lieu pendant les dernières élections de Québec, sont de notoriété publique et je crois exprimer le désir général en demandant, par la motion qui suit, que les livres des polls de ce collège soient soumis à la Chambre : "Le greffier de la couronne en chancellerie présentera immédiatement à la Chambre les relevés de la dernière élection de la ville de Québec, ainsi que les livres des polls, s'il y en a, avec tous les autres papiers, les lettres et les documents qui ont pu lui être transmis par le Fonctionnaire-Rapporteur de cette ville, et aussi avec les livres des polls et les relevés de l'élection de la même ville, qui précéda immédiatement les dernières élections générales."

Cette proposition est adoptée.

L'Hon. M. Cauchon.—Je demanderai au gouvernement si l'Hon. John Ross et M. le Solliciteur-Général, Rose, se sont démis de leurs fonctions, le premier de Président et le second, de Vice-Président de la Compagnie du Chemin de Fer du Grand-Tronc, avant d'accepter des fonctions dans l'Administration ?

Le Proc.-Gén. Macdonald.—L'Hon. John Ross ne s'est pas démis de ses fonctions de Président de la Compagnie du Grand Tronc, avant d'accepter une place dans le cabinet. Quant à M. Rose, Solliciteur-Général, il n'a jamais été Vice-Président de cette Compagnie ; mais en acceptant ses nouvelles fonctions gouvernementales, il s'est démis de celles de directeur de la Compagnie.

DISCUSSION SUR L'ADRESSE.

A la demande de l'Hon. Proc.-Gén., John A. Macdonald, la Chambre prend en considération le discours prononcé par Son Excellence, à l'ouverture de la session.

M. Talbot.—Qu'il me soit permis, M. le Parleur, de proposer la présentation d'une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour le remercier du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session actuelle du Parlement, ainsi que des termes dont s'est servi Son Excellence pour exprimer son bonheur en voyant réunis les Représentants du peuple canadien, au commencement de la première session du nouveau Parlement. Afin d'obéir à un ancien usage, le devoir de présenter cette adresse m'est échu en partage, comme étant l'un des membres les plus jeunes de cette Assemblée ; mais j'aurais préféré qu'il eût été offert à quelqu'un de mes collègues plus capable que moi de s'en acquitter avec honneur. Néanmoins,